

Qui peut bénéficier de l'intervention d'un ergonome de l'AHI33 ?

Toutes les entreprises adhérentes à l'AHI33 peuvent bénéficier de la prestation d'un ergonome.

La condition principale de réussite d'une intervention réside dans **l'engagement de l'entreprise** dans cette démarche.

Un **accompagnement sur mesure** sera défini en début de projet en tenant compte des besoins et contraintes de l'entreprise.

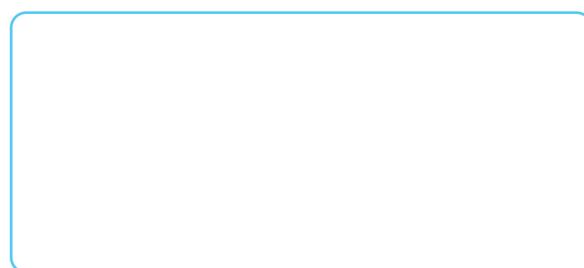
Comment solliciter une intervention ?

Pour toute information ou demande, contactez votre médecin du travail.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin du travail ou son équipe.

©tempora - www.tempora.com - OCTOBRE 2022 - Crédit photos: Adobe Stock



Prévention des risques professionnels
agir à vos côtés

AHI 33 - Service de Prévention et de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stutzenberg - 33070 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 87 75 75

ahi33.org



Le département Ergonomie



Comprendre
le travail
pour agir
dans votre
entreprise

Parlez-en avec votre
médecin du travail
ou son équipe

Le département Ergonomie vous accompagne

Les ergonomes interviennent dans les entreprises pour conseiller les employeurs dans leur démarche de prévention des risques.



Vous pouvez faire appel à un ergonome lorsque...

... vous êtes confronté à une problématique de :

- > Poste de travail inadapté
- > Maintien dans l'emploi d'un salarié non reconnu travailleur handicapé
- > Apparition de maladies professionnelles
- > Accidents de travail récurrents
- > Troubles musculo-squelettiques (TMS), avec ou sans cas déclaré dans votre entreprise
- > Risques psychosociaux (RPS) - expression de mal-être, conflit récurrent / violence au travail, tensions au sein des collectifs de travail
- > Turnover
- > Absentéisme
- > Qualité, rebuts, baisse de la performance
- > ...

... vous avez des projets en perspective :

- > Un projet architectural (re-conception)
- > Un projet industriel (changements techniques et technologiques, conception de postes de travail)
- > Un projet organisationnel (changement d'organisation, nouvelles méthodes de travail, restructuration)

Les étapes pour construire votre projet

1 Une rencontre préalable avec l'ergonome et le médecin du travail pour identifier vos besoins

- > **Comprendre** la situation globale, le contexte, les enjeux de votre entreprise, l'histoire, le sens de votre demande et les objectifs à atteindre
- > **Concevoir** une méthodologie adaptée aux spécificités de votre entreprise et de votre projet
- > **Construire** une démarche participative afin d'impliquer l'ensemble des acteurs des situations de travail



Chaque démarche est particulière et étalée dans le temps.

2 L'analyse des situations de travail

L'analyse de l'activité est réalisée lors d'entretiens et d'observations des situations de travail

- > Aider à la compréhension **des sources de difficultés rencontrées**
- > Faciliter la recherche et la mise en place de **solutions adaptées** à votre situation
- > Intégrer les **données recueillies** dans votre projet et vous aider à réfléchir à vos **situations futures**

3 L'aide à la construction d'aménagements techniques et organisationnels adaptés

- > Mener des réflexions **avec vous et vos salariés** afin d'élaborer un projet de prévention répondant à des compromis entre enjeux de santé et de performance

